CHAMONIX-MONT-BLANC

AVIS DE PUBLICITE
MODIFICATION DE L'EMPRISE D'UN CHEMIN RURAL

L'article 103 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « Loi 3DS » insère un nouvel article L. 161-10-2 au sein du Code Rural qui organise les modalités d'échange des parcelles ayant pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, afin d'en modifier l'itinéraire. Cet échange est autorisé sous réserve toutefois de la protection des chemins ruraux - la continuité de la circulation publique devant être respectée.

Il est porté à la connaissance du public que le Chemin rural dit « Pré des Pièces » possède une portion désaffectée, d'une surface de 39 m², jouxtant les parcelles cadastrées A n° 2247 et 4240, que Monsieur PAQUET, propriétaire des parcelles précitées, souhaite acquérir en échange d'une superficie de 39 m², issue de la parcelle A n° 4240, située le long du chemin des Frasserands.

L'échange respecte, pour le chemin « Pré des Pièces », la largeur et la qualité environnementale et garantit la largeur et la continuité de la circulation publique du chemin. La portion de terrain cédée à la Commune, au droit du chemin des Frasserands, est incorporée de plein droit dans son Domaine Public.

L'alinéa 3 de l'article précité dispose qu'une simple information au public est nécessaire au moins un mois avant la délibération définitive du conseil municipal, avec la tenue d'un registre pour toute observation.

Le registre ainsi que les pièces du dossier seront tenues à disposition du public en Mairie de Chamonix-Mont-Blanc, à compter du **21 novembre au 21 décembre 2024** aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) - Service Foncier – 4ème étage

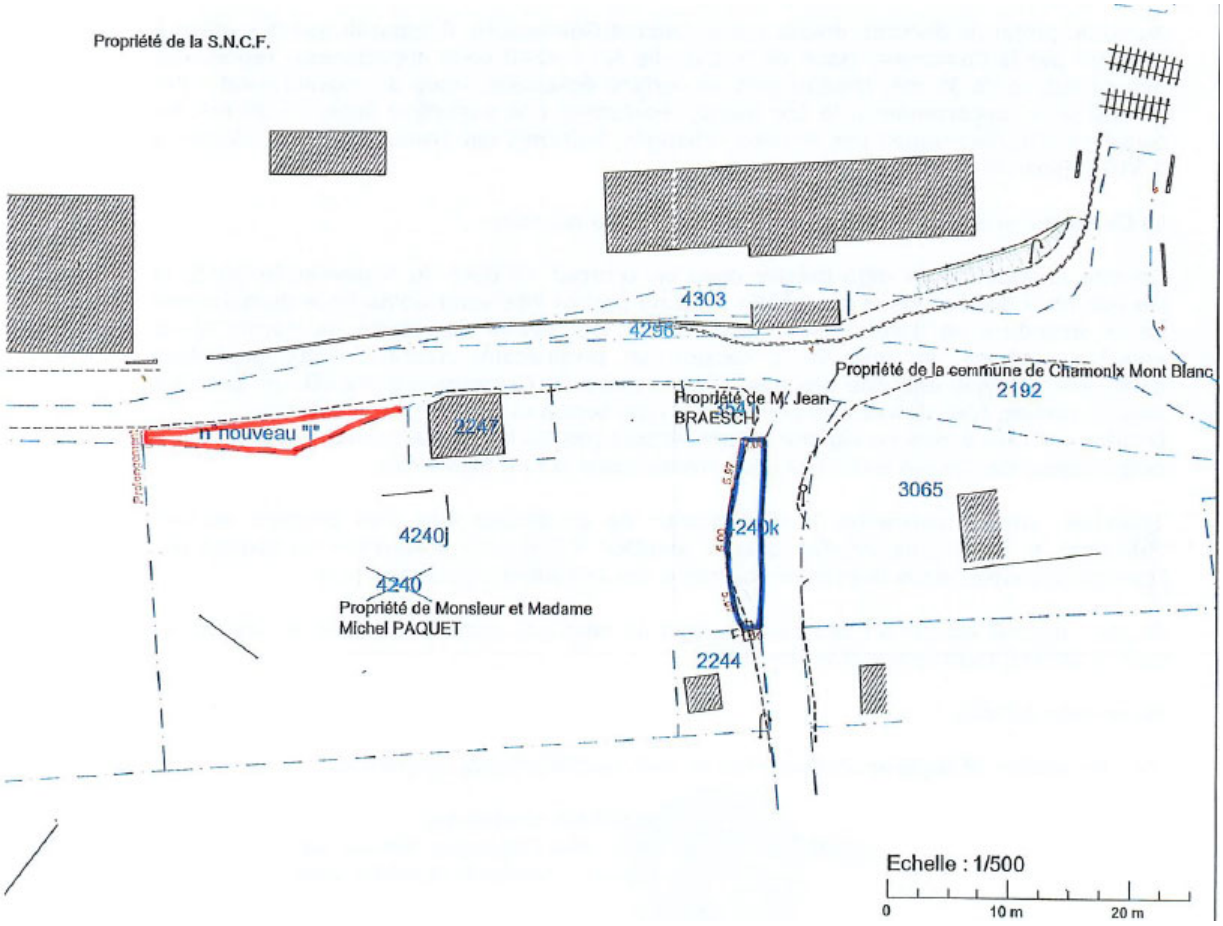

Propriété de la commune de Chamonix Mont Blanc

- Parcelle n°4107b pour une contenance de 0 a 22 ; issue de la parcelle n°4107 et cédée par la copropriété Bel Alp
- Parcelle n°4111e pour une contenance de 0 a 29 ; issue de la parcelle n°4107 et cédée par la copropriété Le pont
- Parcelle n°3561g pour une contenance de 4 a 00 ; issue de la parcelle n°3561
- Parcelle n°1581i pour une contenance de 1 a 36 ; issue de la parcelle n°1581
- Parcelle n°4240k pour une contenance de 0 a 39 ; issue de la parcelle n°4240 et cédée par M. et Mme Michel PAQUET

Propriété de Monsieur et Madame Michel PAQUET

- Parcelle n°4240j pour une contenance de 12 a 26 ; issue de la parcelle n°4240
- Parcelle n°nouveau "l" pour une contenance de 0 a 39 ; issue du domaine public et cédée par la commune de Chamonix